

REGLEMENTATION HARNAIS

Règlement applicable dans les épreuves internationales, nationales et régionales.

PREAMBULE

ARTICLE 1. INFORMATION SUR LES NORMES 8854/98, 8853/98 et 8853-2016

ARTICLE 2. NUMERO D'HOMOLOGATION

ARTICLE 3. COMMENT CONTROLER UN HARNAIS 8854/98, 8853/98 ET 8853-2016

LES DIFFÉRENCES EXISTANTES ENTRE LE RÈGLEMENT 2022 ET 2023 SONT DUES À LA MODIFICATION, À LA SUPPRESSION OU LA CRÉATION DES ARTICLES SUIVANTS :

ART 2	NUMERO D'HOMOLOGATION	<i>APPLICATION AU 01/01/2023</i>
ART 3.2	NOMBRE DE SANGLES ET NUMERO D'HOMOLOGATION	<i>APPLICATION AU 01/01/2023</i>
ART 3.4	DATE DE FIN DE VALIDITÉ	<i>APPLICATION AU 01/01/2023</i>

Les modifications figurent en **gras italique et soulignées.*

PREAMBULE

Discipline : se reporter au tableau figurant en annexe du Règlement Standard de chaque discipline (Rallye, Circuit, Circuit Tout Terrain, Montagne, Slalom) pour les modalités d'application des harnais.

Le système RFT peut être utilisé avec tous les harnais en vigueur.

Si le harnais porte la mention « For FHR use only », alors certaines inscriptions doivent être mentionnées sur les étiquettes des harnais :

- La mention doit apparaître sur chacune des sangles d'épaules.
- La hauteur de l'inscription doit être de 4 mm mini.
- La sangle sur laquelle est attachée cette étiquette ne doit être utilisée qu'en conjonction avec le RFT.

Recommandation

Il est rappelé aux pilotes, qu'en cas de choc violent, les ceintures de sécurité seront détendues et perdront donc leur capacité d'absorption d'énergie en cas de nouveau choc. Il est par conséquent impératif de remplacer tout harnais ayant subi une décélération importante.

Description

Norme 8854 : harnais dotés d'une ceinture sous-abdominale et de deux bretelles, soit quatre sangles en contact avec le corps du pilote (généralement associées à 3 ou 4 points d'ancrage). [Uniquement valable en Slalom à partir du 01/01/2021 pour les épreuves Nationales et Régionales]

Norme 8853 : harnais dotés d'une ceinture sous-abdominale, de deux bretelles et d'une ou deux sangles d'entrejambe soit cinq ou six sangles en contact avec le corps du pilote (généralement associées à 5 ou 6 points d'ancrage).

ARTICLE 1. INFORMATION SUR LES NORMES 8854/98, 8853/98 et 8853-2016

1.1. IDENTIFICATION DES ETIQUETTES 8854/98, 8853/98 et 8853-2016

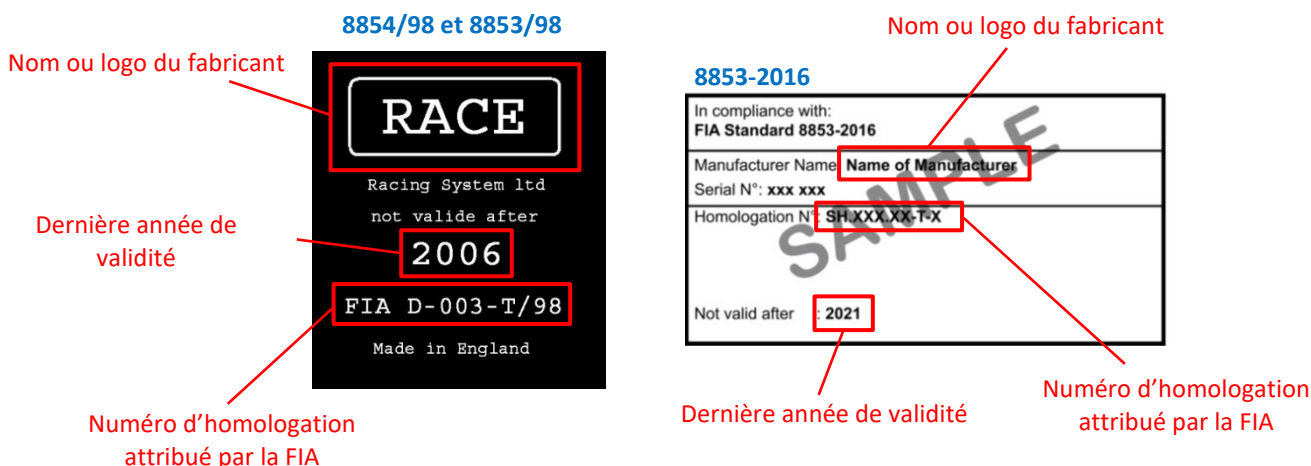


Fig. 1 Etiquettes d'homologation

ARTICLE 2. NUMERO D'HOMOLOGATION

Le numéro d'homologation attribué par la FIA permet de reconnaître le type de harnais ainsi que l'année de référence de la norme pour laquelle le harnais a été homologué.

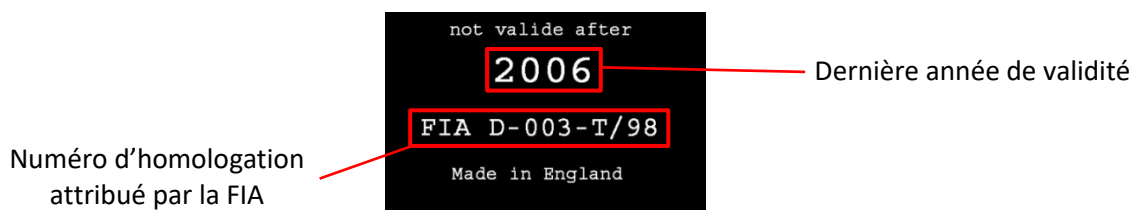
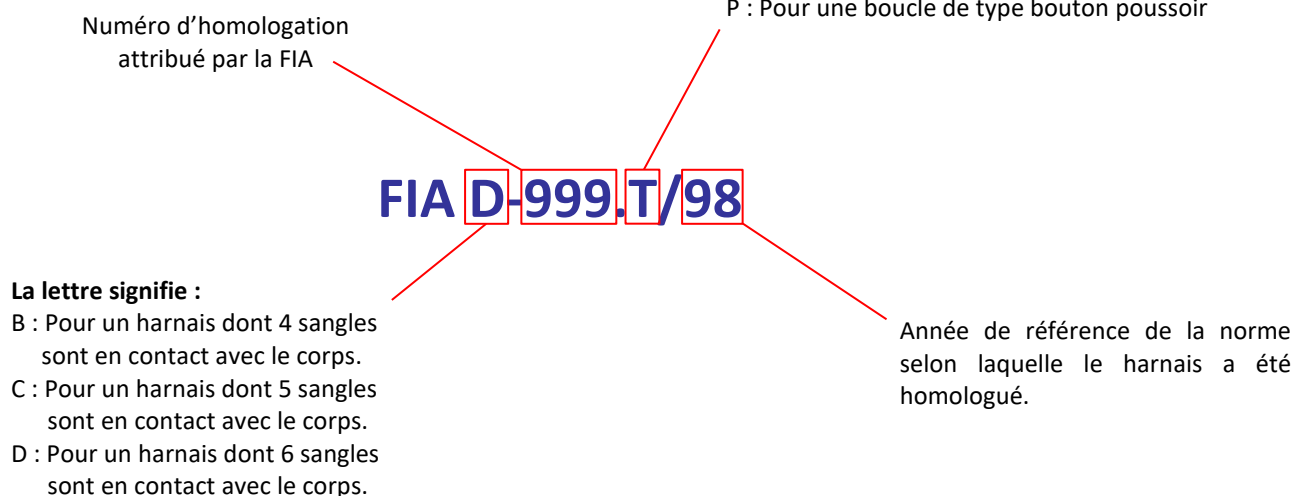
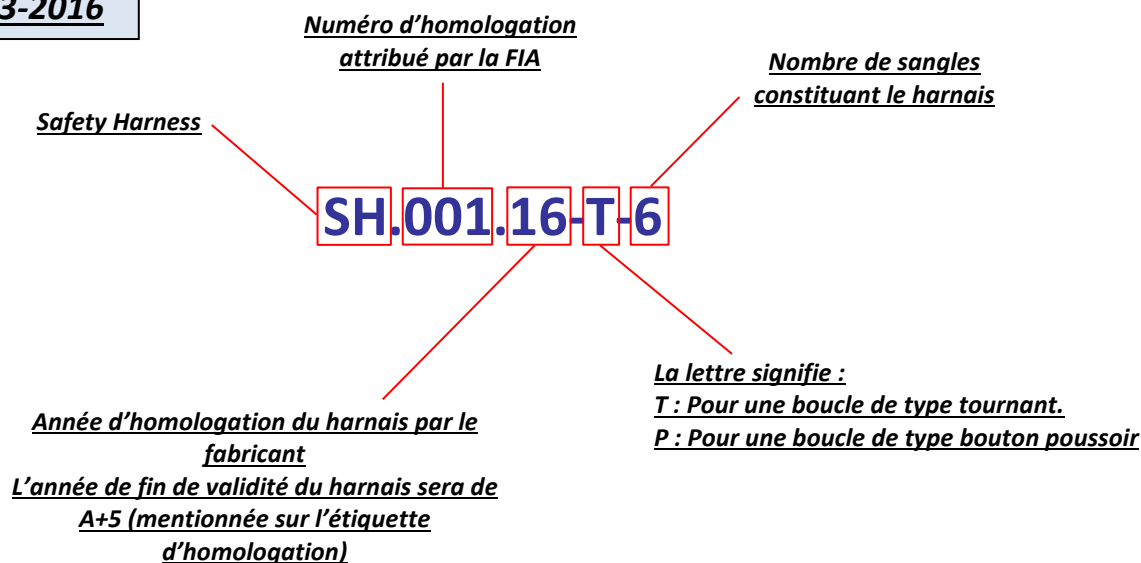


Fig. 2 Etiquettes d'identification

8853/98 et 8854/98



8853-2016



ARTICLE 3. COMMENT CONTROLER UN HARNAIS 8854/98, 8853/98 ET 8853-2016

Il faut contrôler les points suivants :

3.1 UNE ETIQUETTE PAR SANGLE

Du fait de la limite de validité des harnais et du contrôle du nombre de sangles, il est nécessaire d'exiger que chaque sangle comporte une étiquette d'homologation ou une étiquette d'identification (voir "identification des étiquettes" Fig.1 et Fig.2). En revanche, lorsque deux sangles sont physiquement indissociables, une seule étiquette est nécessaire. Il est aussi impératif qu'il se trouve au moins une étiquette d'homologation par harnais. Seule celle-ci indique en effet le nom du fabricant.

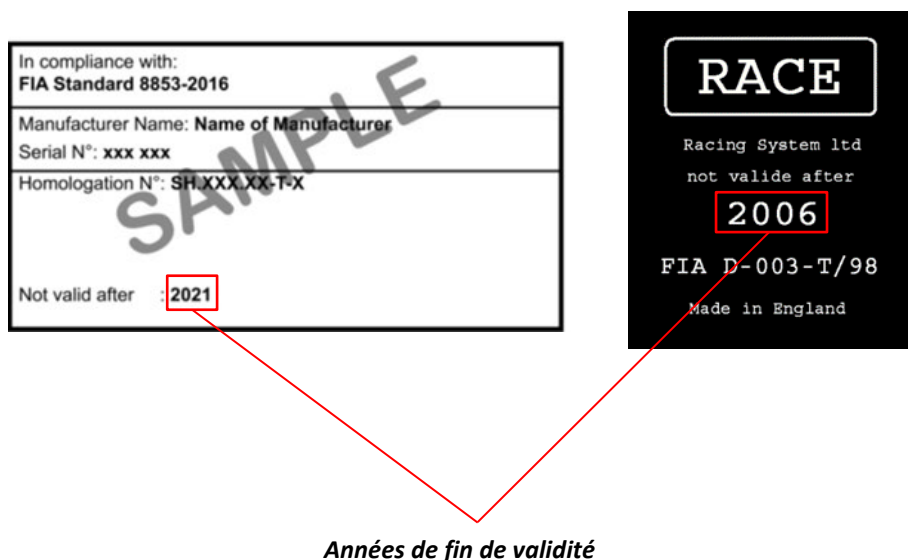
3.2 **NOMBRE DE SANGLES ET NUMERO D'HOMOLOGATION**

Un harnais doit être utilisé dans son intégralité c'est à dire qu'il doit être composé du nombre exact de sangles pour lequel il a été homologué. Le nombre de sangles peut être déduit du numéro d'homologation grâce aux lettres B, C, ou D (voir "Numéro d'homologation") pour les harnais 8853/98 et 8854/98, **ou du dernier chiffre pour les harnais 8853-2016.**

Il est en revanche possible d'avoir plusieurs numéros d'homologation sur une même étiquette ; ceci indiquant que ce harnais est homologué pour plusieurs configurations (en quatre et cinq sangles par exemple). Il suffit dans tous les cas que toutes les sangles du harnais comportent un même numéro d'homologation (voir "exemple - Cas d'un harnais à 4 ou 5 sangles en contact avec le pilote").

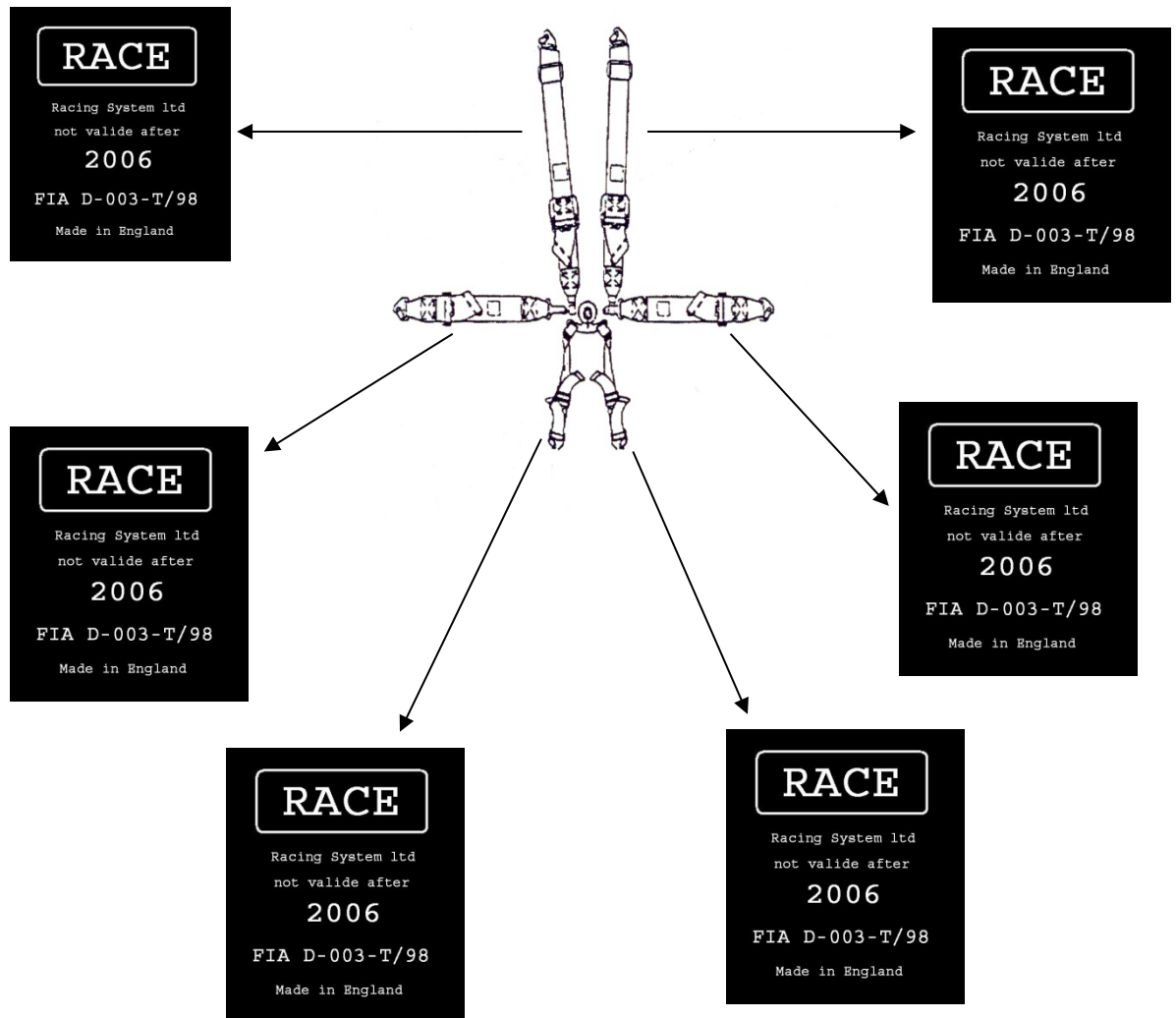
3.4 **DATE DE FIN DE VALIDITE**

La date de fin de validité est indiquée sur l'étiquette d'homologation et d'identification. La durée de vie d'un harnais **est de cinq ans après fabrication.**



3.5 EXEMPLE

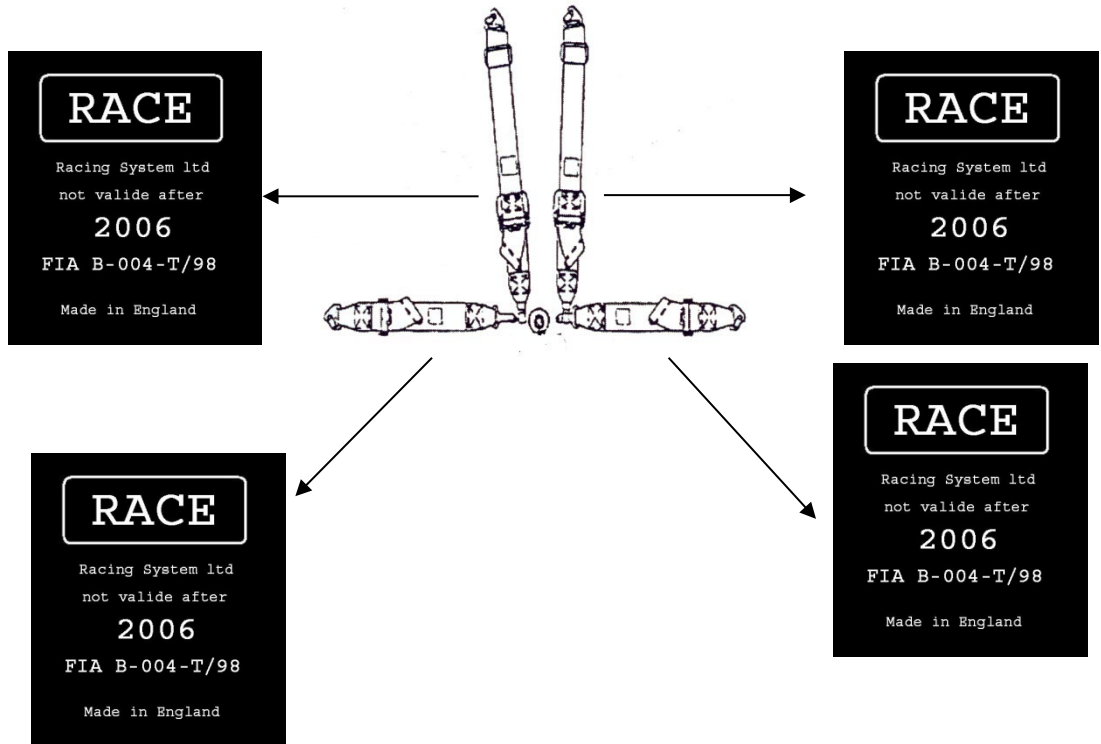
3.5.1 Cas d'un harnais à 6 sangles en contact avec le pilote :



*Dans ce cas-ci, il n'y a qu'une étiquette pour les deux sangles d'entre jambe puisque celles-ci sont indissociables.

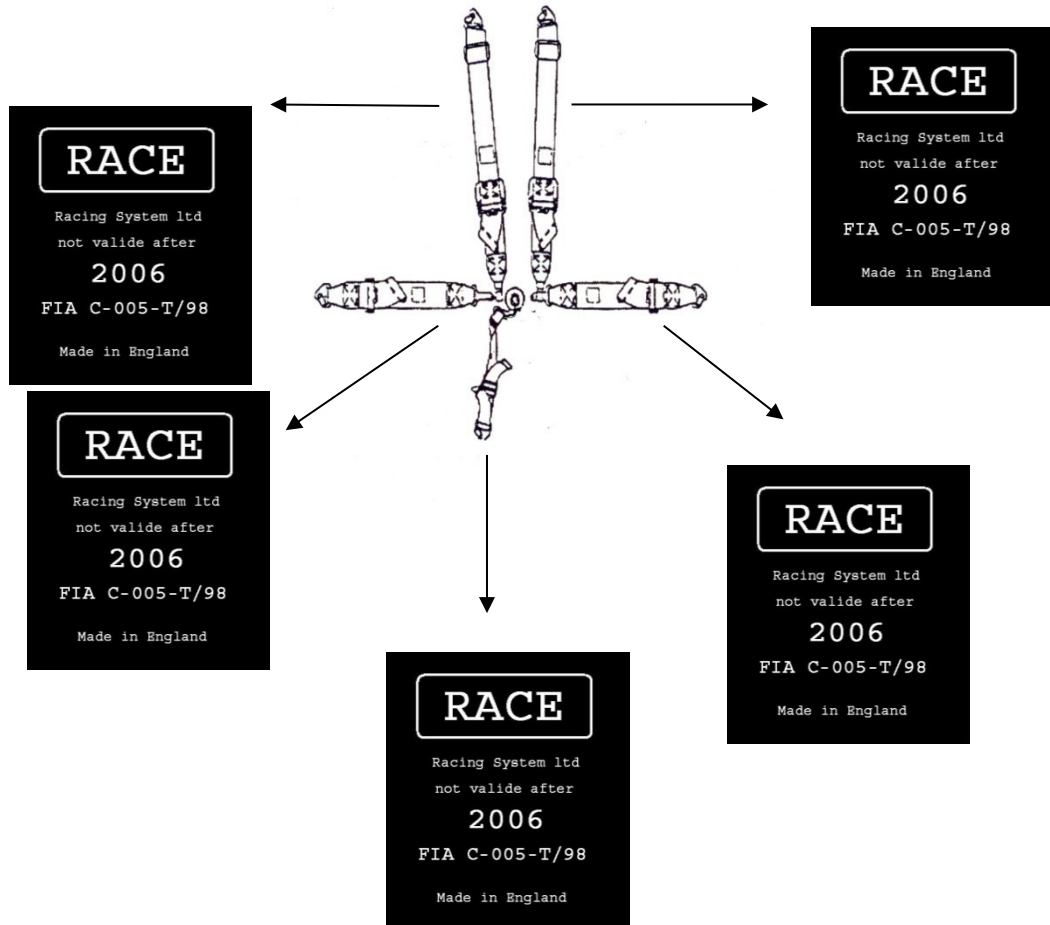
** Il est précisé que toutes les étiquettes d'homologation sauf une pourraient être remplacées par des étiquettes d'identification.

3.5.2. Cas d'un harnais à 4 sangles en contact avec le pilote



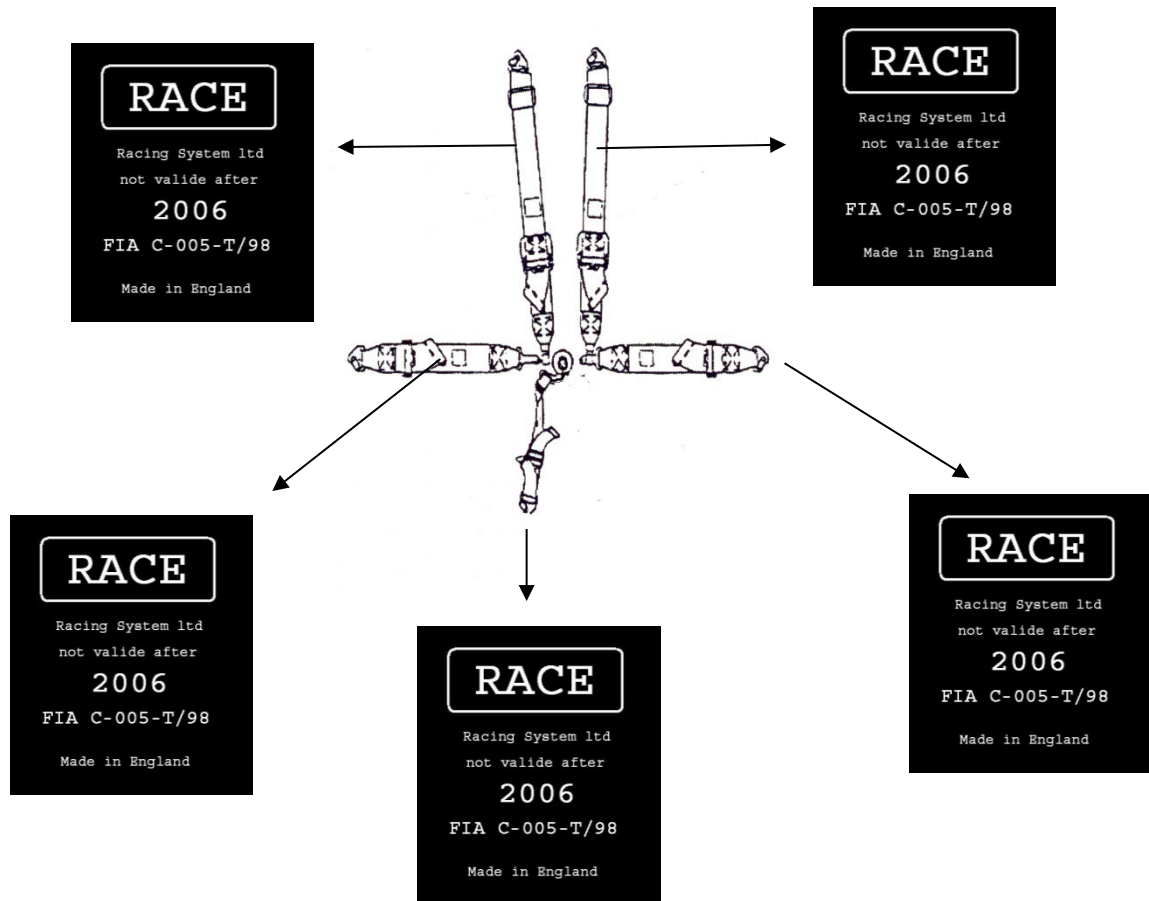
* Il est précisé que toutes les étiquettes d'homologation sauf une pourraient être remplacées par des étiquettes d'identification.

3.5.3. Cas d'un harnais à 5 sangles en contact avec le pilote



*Il est précisé que toutes les étiquettes d'homologation sauf une pourraient être remplacées par des étiquettes d'identification.

3.5.4. Cas d'un harnais à 4 ou 5 sangles en contact avec le pilote



* Il est précisé que toutes les étiquettes d'homologation sauf une pourraient être remplacées par des étiquettes d'identification.

Norme 8854/98 et 8853/98

Depuis le 01-01-2013 ces 2 étiquettes ci-dessous sont obligatoires pour chaque sangle pour tous nouveaux harnais aux normes Norme 8854/98 et 8853/98

<p>Manufacturer name (optionnal) not valid after 2018 FIA B-000.T/98 FIA D-999.T/98</p>

In compliance with: FIA Standard 8853/98 & 8854/98
Manufacturer Name: Manufacturer harness ltd Serial N°: xxx xxx
Homologation N°: FIA D-999.T/98 FIA B-000.T/98
Not valid after : 2018

<p>Manufacturer name (optionnal) not valid after 2018 For FHR use only FIA D-999.T/98</p>
--

In compliance with: FIA Standard 8853/98 & 8854/98
Manufacturer Name: Manufacturer harness ltd Serial N°: xxx xxx For FHR use only
Homologation N°: FIA D-999.T/98
Not valid after : 2018

Norme 8853-2016

Modèle d'étiquette d'homologation

In compliance with: FIA Standard 8853-2016
Manufacturer Name: Name of Manufacturer Serial N°: xxx xxx
Homologation N°: SH.XXX.XX-T-X
Not valid after : 2021

Etiquette d'homologation

In compliance with: FIA Standard 8853-2016
Manufacturer Name: Name of Manufacturer Serial N°: xxx xxx For FHR use only
Homologation N°: SH.XXX.XX-T-X
Not valid after : 2021

**Etiquette d'homologation
pour harnais à utiliser avec les
dispositifs RFT**

Modèle d'étiquette d'identification

In compliance with: FIA Standard 8853-2016
Name of Manufacturer Serial N°: xxx xxx
Homologation N°: SH.XXX.XX-T-X
Not valid after : 2021

Etiquette d'identification

In compliance with: FIA Standard 8853-2016
Name of Manufacturer Serial N°: xxx xxx
Homologation N°: SH.XXX.XX-T-X
For FHR use only Not valid after : 2021

**Etiquette d'identification
pour harnais à utiliser avec les
dispositifs RFT**